

A l'Honorable M. l'Orateur et les Membres de l'Assemblée Législative.

Votre Bibliothécaire a l'honneur de faire rapport :—

Que pendant la vacance de la législature, à environ trois heures du matin, le premier jour de février 1854, le feu se déclara dans l'aile sud des Edifices du Parlement, occupée par l'Honorable Conseil Législatif, qui ravagea avec une fureur désastreuse pendant plus de quatre heures et détruisit l'intérieur de toute la construction, laissant seulement debout les murs extérieurs.

Son Excellence l'Administrateur de la Province avec son Etat-Major, le Commandant de la Garnison, Lieutenant Colonel *Grubbe*, avec les Militaires sous ses ordres, à la première alarme, se rendirent sur les lieux, et prirent tous les moyens pour éteindre le feu ; mais n'y pouvant réussir, ils travaillèrent efficacement à sauver une grande partie du riche ameublement, ainsi qu'une grande partie des livres de la Bibliothèque,—ces derniers heureusement ayant souffert peu de dommages.

Votre Bibliothécaire remarquera de même spécialement que les Révérends Messieurs du Séminaire, avec les jeunes élèves de leur établissement, rendirent l'aide le plus précieux et le plus efficace en sauvant des flammes les livres et l'ameublement ; et c'est principalement à leurs efforts actifs et zélés que l'on doit que la plus grande partie des livres furent sauvés et placés, avec la permission de Sa Grâce l'Archevêque de *Québec*, dans la Chapelle privée de Sa Grâce, et autres édifices liés à sa résidence.

La difficulté de se procurer un endroit convenable pour arranger, énumérer et classer la collection de livres ainsi sauvés fut d'abord très sérieuse ; mais lorsqu'on la fit connaître, elle fut généreusement et avec bonté mise de côté par l'offre faite, par le Révérend Principal du Séminaire, de trois chambres spacieuses de cette bâtisse pour la réception des livres ; et depuis l'époque où le feu eut lieu jusqu'au moment actuel, la permission de laisser toute la collection dans cette situation commode, toute attention a été donnée pour la préserver, ainsi qu'au confort et à la commodité des Officiers et Serviteurs de Votre Honorable Chambre que nous devons, avec la permission de la Providence que le reste de la Bibliothèque ait été préservé de la destruction à l'Hospice des Sœurs de la Charité, car si les livres, comme l'on se proposait, avait été transporté là, ils auraient été consumés dans l'incendie qui a récemment détruit cette belle construction.

Quand à cette partie de la Bibliothèque qui a été sauvée, Votre Bibliothécaire, fera remarquer avec beaucoup de satisfaction que tous les ouvrages concernant les délibérations actuelles de la Législature, consistant en la Loi Parlementaire, les Statuts et les Journaux Impériaux et Coloniaux, avec l'Histoire, les Coutumes et les Usages du Parlement a été sauvée intacte ; et fortunément, en conséquence, la Législature en se réunissant n'éprouvera aucune difficulté quand aux livres de référence nécessaires pour la prochaine Session.

En parlant du sauvetage de cette partie imposante de la Bibliothèque, et de la destruction d'une si grande partie du reste, il y a peu de doute que si une personne connaissant les différentes classes et la position des livres avait résidé dans l'édifice, avec le concours du travail zélé des nombreux assistants, la plus grande partie de la collection, sinon toute, aurait pu être sauvée ; et votre Bibliothécaire suggère respectueusement, que dans tout arrangement futur qui pourra être pris pour rétablir la Bibliothèque, un officier responsable attaché à ce département réside dans l'édifice où elle sera placée.

Pendant l'automne de l'année dernière deux caisses de livres de Loi et autres, destinés à la Bibliothèque firent naufrage dans le Brick *Anne*, neuf milles au-dessous de *Québec*. Le tout sombra, et fut beaucoup endommagé, mais plus tard il fut retrouvé et vendu par les Assurances. Les livres ayant été assurés pour leur pleine valeur, la Législature n'a éprouvé aucune perte par l'accident.